



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 24 février 2022

Compte rendu de la réunion COPRAD du 15 février 2022

Le 15 février 2022 s'est tenue en mixte la réunion de la COPRAD à l'ANGDM. La délégation CFTC était représentée par Francis LUCAS et Raphaël MARGHERITA.

Approbation du PV du 16 novembre 2021

Suite à de nombreuses demandes de modifications, le PV sera validé à la prochaine réunion.

Suivi des prestations

Effectifs Actifs gérés 44 agents :

- ⇒ 15 en CET
- ⇒ 4 détachés ANGDM
- ⇒ 3 détachés MDPA
- ⇒ 19 détachés BRGM
- ⇒ 3 agents en CCFC

Effectifs gérés 82 997 ayants droit qui se décomposent de la façon suivante :

- Ouvrants droit 39 626
- Conjoint survivants 43 371.

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 85 ans pour conjoint survivant et de 76 ans pour les ouvrants droit.

Prestations servies

79 309 prestations chauffage, dont 15 % en capitalisation.

71 532 prestations logement, dont 7 % en capitalisation.

2 806 agents sont bénéficiaires d'un dispositif de préretraite.

Si vous avez besoin de complément d'information, je reste à votre disposition.

Activité de proximité

La commission a validé à l'unanimité les propositions des régions.

La commission a demandé aux régions de suivre l'évolution des projets et de les adapter en fonction de l'évolution de la pandémie.

Bourses de Mines

Le bilan 2021 des bourses des Mines nous a été présenté. Celui-ci a été compensé par les Tutelles à hauteur de 50 538 €.

Un bilan qualificatif des bourses des mines sera présenté à la prochaine réunion.

1 % fonds social

Conformément aux orientations prises par la commission, le solde au 31.01.2022 est de 268 406€.

Rappel des aides :

Enfants scolarisés -18 une aide de 400€

Enfants scolarisés +18 une aide de 600€.

Réglementation

Retour du privé

Suite à de nombreuses interventions de la CFTC sur les retours du privé dans le parc logement, une nouvelle petite avancée est à constater.

Désormais, les ayants droit qui ont perdu le droit au logement (rachat, avoir occupé un logement, etc.) pourront revenir dans le parc logé gratuit si leurs revenus sont inférieurs au PLAI, soit 968€/mois pour une personne seule et 1411€/couple.

La CFTC considère qu'après la première mesure, pour mémoire, les agents n'ayant jamais bénéficié d'un logement peuvent bénéficier d'un logement du parc sans conditions. Maintenant, cette mesure soumise à barème est une avancée.

La CFTC continuera à se battre pour trouver une solution pour les agents qui ont perdu leurs droits et demandent à le retrouver.

Il est à noter que pour les situations particulières, les agents ont toujours la possibilité de saisir la commission de recours qui examinera la situation.

La combat de la CFTC a permis d'évoluer. Elle continuera à se battre pour trouver des solutions pour les agents en difficulté.

Réglementation prélèvements sociaux et fiscaux

Suite à la mise en place de son nouveau logiciel de prélèvements, il s'est avéré une anomalie dans les prélèvements sociaux et fiscaux de certains agents logés en collectifs : 179 dans le Nord/Pas-de-Calais, 472 en Lorraine et 78 agents dans les foyers.

Devant l'égalité de traitement des mineurs, l'ANGDM va régulariser la situation pour les prélèvements sociaux et informera les services des impacts pour la partie fiscale.

Le redressement portera sur 3 ans. Les agents concernés seront avertis par courrier ; en cas de difficulté financière, un échéancier peut être mis en place.

La situation est différente en fonction du revenu de l'agent.

Pour plus d'informations et de précisions, je suis à votre écoute.

Logement

Le point a été fait sur les logements au 31 décembre 2021.

18 175 logements sont pris en charge par l'Agence. 55 % sont attribués au Nord.

Pour répondre aux besoins des mineurs, l'ANGDM fait appel à 172 bailleurs.

- 75 % des logements sont de type 3 ou 4.

Il est à noter que sur les 5 dernières années, environ 4500 logements ont été adaptés à la demande des ayants droit (mise en place de douche).

Il est à noter qu'à partir du 20 février, M. BISON Henri a fait valoir ses droits à la retraite. A ce jour, son suppléant n'est pas connu.

Divers

Prime inflation

4 personnes sont concernées. Cette prime sera versée par la CdC en février aux mineurs retraités concernés.

Caisse complémentaire

Il a été noté une anomalie sur les trois dernières années sur le calcul des points sur le site AGIRC/ARRCO et la réalité. Une rencontre a eu lieu entre les deux organismes pour remédier au problème, celui-ci devrait être réglé pour la fin du premier trimestre.

Rappel :

Au moment de la régularisation du dossier, il est important de transmettre aux caisses complémentaires le relevé transmis par l'ANGDM ainsi que le courrier de l'abattement. Pour les agents ayant fourni ces documents, le calcul est exact. A suivre.

SESAM

Dans le cadre de l'évolution informatique, l'ANGDM a mis en place un groupe de travail en interne pour l'évolution numérique des données, aussi bien envers les bénéficiaires que les prestataires extérieurs.

Elle a fait appel à des consultants CdC, CdC Habitat, etc. pour mener à bien son projet.

Les Fédérations de Mineurs devraient aussi être consultées.

Un questionnaire sera envoyé à nos affiliés, une consultation en ligne est aussi envisagée.

La CFTC a rappelé l'importance de l'informatique. Cependant, elle a rappelé la moyenne d'âge de nos ayants droit (certains ne sont pas équipés en informatique voire en zone blanche) et que l'ANGDM a pour mission de rompre l'isolement. De même, la CFTC a rappelé l'importance de nos sites d'accueil.

AVIC

Pour rappel, ce texte concerne les convertis des Mines de Potasse. La Tutelle refait l'historique de la demande et des démarches faites par les organisations syndicales. Elle considère qu'il n'y a pas de base réglementaire pour satisfaire la demande des partenaires sociaux. Un courrier de refus sera transmis aux fédérations. A suivre.

Aides ménagères/région

La commission Est a soulevé les incidences rencontrées, notamment dans le GIR de 1 à 4, du fait de l'augmentation de l'aide de 20 à 23 H de l'heure, du fait de l'heure aide ménagère. Concernant les personnes en APA.

Du fait de la non revalorisation du Conseil départemental, celle-ci a une incidence importante auprès de nos ayants droit (exemple : pour un GIR 1 avant financement 82 aujourd'hui cela représenterait 75 H, le solde sera à la charge de la personne).

Suite à la demande de la CFTC à la commission locale, l'étude faite par l'ANGDM conforte nos dires. Elle nous informe que ce problème est recensé aussi dans d'autres régions. La Direction de l'ANGDM rencontrera le 16 mars, le Conseil régional de la Moselle. A suivre.

Contentieux Maladie professionnelle

La Direction nous a présenté un bilan 2021.

- 419 demandes MP
- L'ANGDM a délivré 399 attestations.
- 229 expositions
- 170 non expositions
- 20 cours.

La CFTC a demandé, au nom des Fédérations, du fait des litiges en cours, d'organiser une réunion sur le sujet.

La Direction est en attente d'une demande d'entrevue. A suivre.

Pour la délégation

Francis LUCAS

Raphaël MARGHERITA